



## LES TESTS SALIVAIRES

Pour une meilleure sécurité des élèves et des enseignants et face à la crise sanitaire, des tests salivaires ont eu lieu début juin dans les deux écoles (maternelle et élémentaire). Les résultats ont tous été négatifs.



## LE MARCHÉ DU SOIR

Cette année, la commune de Nommay aura le plaisir d'accueillir le marché du soir de PMA et le groupe de musique Guitar's Swing Quartet vous accompagnera tout au long de la soirée. Nous vous donnons rendez-vous :

**Plateau sportif**  
Rue de la Combe  
**Vendredi 23 juillet**  
de 17h à 22h30

**La course Pass'Cyclisme départementale de 19h15 à 20h15**  
**La course 2e, 3e, Pass'Open et Junior de 20h45 à 22h30**

**La remise des prix aura lieu à 23h**

Cette soirée sera jumelée avec deux courses cyclistes nocturnes organisées par le CCINO de Denis MERCIER. Nous attirons votre attention sur la fermeture à partir de 18h des rues suivantes : des Bancs, de Lorraine, de la Combe, Jules Ferry, Cuvier, de Grand-Charmont (RD 474) et de Bourgogne (en partie).



## LE VERGER DES P'TITS FOYENS AU JARDIN PÉDAGOGIQUE

Le comité « Environnement » et son épouvantail coloré (réalisé par ses bénévoles) ont accueilli les enfants du périscolaire sur le jardin pédagogique route de Dambenois pour jardiner. Le gardien de ces lieux a été baptisé « Tomato » par ces jeunes jardiniers en herbe.

La commune a offert des fleurs qu'ils ont plantées dans le jardin et d'autres mises en pot pour les emporter chez eux. Ils ont également confectionné de jolies pancartes en bois avec leurs prénoms.



## L'AGENDA

- Mardi 13 juillet : Fête nationale et son feu d'artifice
- Vendredi 23 juillet : Marché du soir PMA et courses cyclistes nocturnes du CCINO
- Dimanche 5 septembre : Vide-greniers avec le Comité des fêtes et La Nommaysienne
- Dimanche 19 septembre : Fête de la Rayotte
- Dimanche 26 septembre : Semi-marathon « Le Lion »

Le projet « Réhabilitation ferme Roqua et aménagement mairie » est subventionné à hauteur d'environ 70% sur le total HT

30 000 €	50 000 €	300 000 €	127 550 €	150 000 €	114 625 €	



## LE JOUR DE LA FÊTE NATIONALE

De la III<sup>ème</sup> République à nos jours, les maires des communes de France et les Français commémorent le 14 juillet 1789, la prise de la Bastille et l'insurrection populaire, mais aussi la première fête de la Fédération, nationale et consensuelle de 1790. C'est la dernière grande manifestation d'unité nationale, sursaut de joie entre les affres de la Grande Peur et la période la plus dure de la Révolution, marquée par la terreur et la guerre. La date du 14 juillet marque l'adhésion de la République aux Droits de l'homme et le refus de tous les despotismes.



### Le 14 juillet 1789 :

En raison des nombreuses doléances qui lui parviennent, le 5 mai 1789, le roi Louis XVI réunit les Etats généraux (assemblée des représentants de la noblesse, du clergé et du Tiers-Etat). Ils demandent une réforme profonde des institutions et, le 9 juillet, se proclament « Assemblée nationale constituante ».

Le roi, inquiet, congédie son ministre NECKER et fait venir en secret des régiments suisses et allemands à proximité de Versailles.

La rumeur court bientôt que les troupes royales se préparent à entrer dans Paris pour arrêter les députés. Au matin du 14 juillet, des Parisiens en colère, en majorité artisans et boutiquiers, vont chercher des armes aux Invalides, puis se dirigent vers la vieille forteresse royale de la Bastille, en quête de poudre. Après une journée de fusillade sanglante, et grâce au ralliement de gardes nationaux, les Parisiens s'en emparent et entament sa démolition. L'austère forteresse, vieille prison médiévale, incarnait l'arbitraire de l'Ancien Régime. C'est un « rempart de l'absolutisme » qui s'effondre. Les conséquences sont immédiates : Louis XVI se rend à l'Assemblée le 15 juillet pour annoncer le retrait des troupes étrangères ; il rappelle NECKER (reconnaissant son erreur de l'avoir congédié) le 16, et le 17 à Paris, il reçoit du maire BAILLY la cocarde tricolore, emblème nouveau de la Révolution.



### Le 14 juillet 1790 :

Depuis l'été 1789, dans toutes les provinces françaises se sont créées des « fédérations » régionales de gardes nationaux, réaction à l'affaiblissement du pouvoir central. Face à ce mouvement spontané, la ville de Paris, sous l'impulsion de LA FAYETTE, adopte le principe d'une grande Fédération nationale qui doit se réunir le 14 juillet 1790.

Si elle célèbre la prise de la Bastille, la manifestation apporte un sentiment général d'ordre et d'unité dans un pays en crise, traversé par la « Grande Peur ». Le jour dit, 14 000 soldats fédérés arrivent donc à Paris et défilent sous la bannière de leur département, depuis la Bastille jusqu'au Champ-de-Mars, ce dernier est aménagé pour l'occasion et bordé par deux monticules de terre, élevés pour accueillir 400 000 spectateurs. Sur l'esplanade, bourgeois, aristocrates, gens du peuple, hommes et femmes mêlés, assistent nombreux à la cérémonie elle-même : une grand messe est célébrée par TALLEYRAND. En tant que capitaine de la garde nationale parisienne, LA FAYETTE prête serment sur la Constitution, puis le roi Louis XVI jure de maintenir cette dernière. L'aspiration à l'union nationale triomphe et la cérémonie se transforme en grande fête populaire. Après les célébrations officielles, la journée se poursuit dans les jardins de la Muette par un banquet de 22 000 couverts : on se retrouve sur les ruines de la Bastille pour danser, porter des toasts et chanter... La fête durera jusqu'au 18 juillet.

La Fête de la Fédération, en tant que telle, n'est pas reprise les années suivantes. Ce n'est qu'après la chute du Second Empire et après le retour à la République que l'on reparle de fête républicaine à la fin des années 1870, jusqu'à la consécration officielle du 14 juillet par une loi du 6 juillet 1880.



**Nous vous donnons rendez-vous pour fêter la Fête Nationale**

**Mardi 13 juillet - Aux abords du stade**

Feu d'artifice

Ambiance musicale avec DJ Momo (Sas MEL)  
Manège pour enfants, pêche aux canards, barbe à papa,  
restauration (Foodtruck QG de la gourmandise) et  
buvette (Comité des fêtes)



## JEAN-LOUIS PLOIX Un ami nous a quittés

Le 27 mai, Jean-Louis PLOIX nous a quittés subitement à l'âge de 74 ans.

Né le 14 juillet 1946, il a habité à Châtenois-les-forges, puis à Montbéliard.

À 14 ans, il entre à l'école d'apprentissage PEUGEOT où il deviendra ajusteur, puis dessinateur en ayant pris des cours du soir. Envoyé à Paris au CESI, il est devenu ingénieur et il a occupé plusieurs postes jusqu'à sa retraite en 2005.



Il rencontre Christiane et l'épouse en 1973. Ils auront 4 enfants et 9 petits-enfants qui faisaient son bonheur ! Foyens pendant 40 ans, ils ont déménagé à Montbéliard en 2019.

Jean-Louis a été très actif de nombreuses années dans les associations de parents d'élèves. Il a également été conseiller durant un mandat : c'est lui qui concevait le Loubécasu (ancien nom du Foy'infos). En 2014, il est devenu un membre actif du comité Foy'infos pour travailler avec son ami Claude BEURTHERET ; il a été constant à toutes les réunions sauf pour aller, avec Christiane, dans son paradis situé dans le sud de la France. Photographe officiel de la municipalité depuis 2014, il a été élu vice-secrétaire du Comité des fêtes de Nommay en 2020.

Le comité « Foy'infos » et le conseil municipal ont perdu un ami très cher, plein de gentillesse, d'esprit et d'humour !



## LE CONSEIL MUNICIPAL Le 21 juin 2021

**Le comité N°5 - Finances, budget et stratégie économique :**  
Considérant la démission d'Emmanuel KORNPBST au comité consultatif, la toute nouvelle conseillère Christiane MEHREBERGER le remplace dans ce comité.

**Le jury d'assises 2022 :**  
Monsieur le Maire a tiré au sort le nom de 3 personnes, toutes âgées de plus de 23 ans au cours de l'année 2021 : Jean Marie YADDADEN, Kenza ESPOSITO et Céline CHARPIOT.

**Le projet de labellisation « Espaces sans tabac » aux abords de lieux fréquentés par des enfants et des jeunes avec la Ligue contre le cancer :**

Le tabagisme est la première cause de mortalité en France. Il est responsable de plus de 78 000 morts par an. Le nombre de morts liés au tabac s'accroît et pèse de plus en plus lourd sur notre système de protection sociale. Les Français sont favorables à l'interdiction de fumer dans les lieux fréquentés par des mineurs. 83% sont favorables à l'interdiction de fumer dans les aires de jeux. Compte tenu de ce contexte, la municipalité et la Ligue contre le cancer se sont rapprochées pour convenir des modalités de mise en œuvre d'« Espaces sans tabac ». Cette interdiction vise à encourager l'arrêt du tabac, éliminer l'exposition au tabagisme passif notamment des enfants, promouvoir l'exemplarité et la mise en place d'espaces publics conviviaux et sains et préserver l'environnement des mégots de cigarettes et des incendies (abords des écoles et lieux publics, squares, lieux sportifs...).

**La subvention exceptionnelle CCINO-Course cycliste nocturne :**  
Le conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle de 400 € au CCINO pour la bonne organisation de sa course cycliste nocturne au sein de notre village le 23 juillet 2021.

## VOTRE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE Christiane MEHREBERGER



Le 31 mai 2021, Emmanuel KORNPBST ayant démissionné pour raisons professionnelles de son poste de conseiller municipal, Christiane MEHREBERGER, suivante à être éligible sur la liste, est devenue naturellement conseillère municipale.

La municipalité et le comité du « Foy'infos » lui souhaitent la bienvenue !

## LA NOUVELLE PIÈCE D'IDENTITÉ



Plus petite, plus sûre, plus « moderne », la nouvelle Carte Nationale d'Identité (CNI) électronique est disponible.

Elle a le format d'une carte bancaire et rejoint ainsi la totalité des pays du monde qui utilisent ce format. Elle est présentée comme **infalsifiable** : elle sera dotée d'une photo en hologramme, d'un QR code et d'une puce électronique.

Contrairement à l'actuelle carte dont la validité avait été portée à 15 ans, cette nouvelle CNI est valable 10 ans. Cette durée permet de garantir les composants de sécurité.

Elle demeure gratuite sauf en cas de perte ou de vol. Un timbre fiscal de 25 € vous sera demandé.

Les mairies les plus proches qui peuvent vous accueillir sont : Grand-Charmont, Etupes, Audincourt, Valentigney, Montbéliard, Hérimoncourt et L'Isle-sur-le-Doubs. Les demandes peuvent être faites sur toute la France.

## L'ÉCOLE PRIMAIRE

Suite à la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire souhaitée par l'Éducation Nationale, et le départ en retraite d'Emmanuel MINERVINI, Élise MICHELI deviendra la directrice de cette nouvelle école primaire.

La municipalité et le comité du « Foy'infos » lui souhaitent un bel avenir à ce poste.

## LES ALLÉES AU CIMETIÈRE



Le comité « Travaux » piloté par l'adjoint Thierry THEVENOT a chargé l'entreprise foyenne SCMA de créer trois nouvelles allées au cimetière afin d'augmenter sa capacité. D'autres aménagements sont en cours d'étude.

## LES HAUTES VERSENES



La gestion, la construction et le suivi de tous les travaux de ce lotissement privé seront assurés par NÉOLIA. La municipalité prendra en charge les futurs aménagements au sujet de la sécurité des rues Mont Gargot et sous le Coteau.

**RÉUNION PUBLIQUE  
Vendredi 10 septembre 2021 à 19h  
Salle J. Prévert - Rue du stade**

Les responsables de NÉOLIA accompagnés du maire Thierry BOILLOT, de Thierry THEVENOT (adjoint à la sécurité) et de Béatrice DUFOUR (adjointe à l'urbanisme) répondront à vos questions.

## LE DÉPART EN RETRAITE Emmanuel MINERVINI



Instituteur et directeur de l'école élémentaire, il est en retraite depuis le 6 juillet 2021.

Formé à l'École Normale de Besançon, il a occupé son premier poste à Villeneuve-d'Amont en 1983. Après son service militaire, il a repris une classe unique à Chamesey de 1985 à 1986. De 1986 à 1989, il a enseigné à Montbéliard, au Petit Chênois. Il est arrivé à Nommay en 1989 et il est devenu directeur de l'école élémentaire en 2006.

Sa grande joie est d'avoir connu deux générations d'élèves pour lesquels il a aimé organiser des classes découvertes orientées vers le ski. Il retiendra également les bons contacts avec ses collègues, les parents et la mairie où il a vu se succéder trois maires (Claude BEURTHERET, Guy CHATELAIN et Thierry BOILLOT).

Le comité « Foy'infos » et la municipalité lui souhaitent une retraite agréable et sûrement active !



Crise sanitaire oblige, la fête des écoles, cette année encore, n'a pas eu lieu. Mais pas question que nos futurs collégiens de CM2 quittent l'élémentaire sans un petit souvenir.

Un joli stylo leur a été offert par le maire Thierry BOILLOT et Rachel BULMÉ (adjointe aux affaires scolaires) lors d'une rencontre conviviale avec les élèves et les parents.



## LA COLLECTE POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Nous vous informons qu'elle vient de démarrer et qu'elle se terminera fin octobre. Nous vous demandons d'accueillir chaleureusement les bénévoles.

**Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, vous pouvez contacter  
Rachel BULMÉ (adjointe aux affaires sociales)  
au 06 80 00 53 11  
ou la mairie au 03 81 94 36 94.**

## LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les 20 et 27 juin derniers ont eu lieu à la salle J. Prévert les élections régionales et départementales.

**Pour les régionales :** c'est la liste « divers gauche » de Marie-Guite DUFAY qui est arrivée en tête sur notre commune avec 136 voix soit 34,52%. Elle présidera la région Bourgogne Franche-Comté avec 57 sièges. La liste « LR » de Gilles PLATRET obtient 18 sièges tout comme la liste « RN » de Julien OUDOUL et enfin la liste « LREM » de Denis THURIOT avec 7 sièges.

**Pour les départementales :** le binôme Magali DUVERNOIS / Albert MATOCQ-GRABOT pour « l'union de la gauche » l'emporte à Nommay avec 205 voix soit 59,26% devant le binôme Steven FASQUELLE / Maria PALENCIANO « RN ». Le binôme « union de la gauche » représentera notre canton de Bethoncourt au département, qui lui, reste à droite sous la présidence de Christine BOUQUIN.

## LE DÉPART DE Bertrand CHAIGNAT



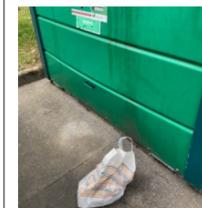
Après 16 années de bons et loyaux services à l'école élémentaire de Nommay, Bertrand CHAIGNAT nous quitte pour devenir maître spécialisé pour des élèves en difficulté sur la commune d'Audincourt (école Georges Edme). Formé à l'IUFM de Belfort, il a occupé son premier poste en 2002 à l'école Sous la Chau (Montbéliard) puis à l'école intercommunale d'Aibre durant 2 ans. Depuis son arrivée à Nommay en 2005, il enseignait dans les classes de CE1 ou de CE1/CE2.

Les fêtes des écoles, les rencontres avec les parents et les classes de découverte lui manqueront. Il remercie également toutes les personnes qu'il a rencontrées (mairie, périscolaire, élèves, parents) qui lui ont permis de passer de très bonnes années à l'école élémentaire et d'enrichir son parcours. Son amitié avec Emmanuel MINERVINI est la raison pour laquelle il a attendu le départ en retraite de celui-ci pour quitter l'école du village.

La municipalité et le comité « Foy'infos » lui souhaitent une bonne réussite dans sa nouvelle affectation.

## LES ÉLÈVES DE CM2

## INCIVILITÉS AU POINT R Des chatons abandonnés



Encore une personne peu scrupuleuse ou alors est-ce la même personne qui a abandonné jeudi 1<sup>er</sup> juillet dans un sac plastique 9 petits chatons non sevrés au point R ?

Tristesse et colère vis-à-vis de cet auteur et devant un tel acte de cruauté ! Si vous avez besoin d'aide, n'abandonnez pas vos « amis les bêtes » mais faites appel à des associations. L'abandon d'un animal sur la voie publique est passible d'une amende de 30 000 euros et de 2 ans d'emprisonnement.

La France détient le record du nombre d'abandon en Europe : quel triste record !!!

